

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES HOMMES 2023

TEXTES DE REFERENCE

- [loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique ;](#)
- [décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat ;](#)
- [décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 relatif aux modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat.](#)

	score max	score du CREPS en 2023*
Écarts de rémunération des fonctionnaires	40	35
Ecart de rémunération des contractuels	40	17
Dix plus hautes rémunérations brutes	20	16
TOTAL	100	68
Personnalisation pondération TIT/ANT		74,75

*pondéré en EQTP

Ecarts de rémunération des fonctionnaires						
	rémunération brute payée femmes	rémunération brute payée hommes	écart	ratio écart (% (F-H)/H) en EQTP	écart en EQTP en valeur absolu	Score initiale sur 40
CREPS de Strasbourg	2 685 €	3 486 €	-801 €	-14,9 %	5 %	35

Ecarts de rémunération des contractuels								
CREPS de Strasbourg	rémunération brute EQTP (1) femmes	rémunération brute EQTP (1) hommes	effectifs (ETPT) femmes	effectifs (ETPT) hommes	validité du groupe (1=ooui, 0=non)	ratio écart (% (F-H)/H) en EQTP	écart en EQTP en valeur absolu	Score initial sur 40
Catégorie Encadrement Supérieur								
Catégorie A	2 690 €	0	2,67	0	0	0	0	
Catégorie B								
Catégorie C	1 978 €	1 734 €	3,58	3,33	1	14,11 %		
Ensemble						14,1 %	14,1	17

Dix plus hautes rémunérations brutes de l'EP				
	nombre de femmes bénéficiaires	nombre d'hommes bénéficiaires	effectif de la population sous représentée	Score sur 20
CREPS de Strasbourg	4	6	4	16